



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-015

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-01-14-006 - Arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Philippe SIBEUD
(2 pages) Page 3

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris

Seine-Saint-Denis

75-2019-01-08-012 - Arrêté n° 2019-02 de délégation de signature Hôpitaux Universitaires
Paris Seine Saint-Denis (6 pages) Page 6

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2019-01-15-005 - Arrêté portant délégation de signature 12eme arrondissement
PICPUS (4 pages) Page 13

75-2019-01-15-012 - Arrêté portant délégation de signature - Mme MARENATI (3 pages) Page 18

75-2019-01-15-011 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 8 CE-EH (1 page) Page 22

75-2019-01-15-004 - Arrêté portant délégation de signature - PCE 8eme Madeleine Europe
Rome (2 pages) Page 24

75-2019-01-15-010 - Arrêté portant délégation de signature - PCRCP 16ème Auteuil (2
pages) Page 27

75-2019-01-15-006 - Arrêté portant délégation de signature - PRS1 (2 pages) Page 30

75-2019-01-15-007 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 11 ST AMBROISE (2
pages) Page 33

75-2019-01-15-009 - Arrêté portant délégation de signature - SIE Paris 10 Nord (2 pages) Page 36

75-2019-01-15-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 19ème Villette (3
pages) Page 39

75-2019-01-15-008 - Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 2 (4 pages) Page 43

75-2019-01-15-003 - Arrêté portant délégation de signature - SIP PARIS 18e GRANDES
CARRIERES (4 pages) Page 48

75-2019-01-02-030 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de
signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de
l'annexe II au code général des impôts - Janvier 2019 (6 pages) Page 53

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-01-14-006

Arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Philippe
SIBEUD

LABRUYERE B.P. 10239
60332 LIANCOURT Cedex
Standard : 03 44 31 55 00
Fax Paul Doumer : 03 44 31 55 30

Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2018 – 12 0004 du 14 Janvier 2019 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à M. Philippe SIBEUD *en matière de marchés publics*,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du Lundi 14 Janvier 2019, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe SIBEUD, directeur de l'hôpital Paul Doumer, délégation complète de signature est donnée à **Madame Eugénie MATHUREL, adjointe au directeur.**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Philippe SIBEUD et de Madame Eugénie MATHUREL, cette délégation est donnée à **Madame Marie-José PERNEL**, chargée de la direction des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-José PERNEL, chargée de la direction des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers pour tous les arrêtés relatifs à la commission locale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'hôpital Paul Doumer (art.1§k arrêté matières).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champs d'attribution du Directeur par l'arrêté directorial n° 201331800006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires :

- Madame Eugénie MATHUREL, adjointe au directeur,
- Madame Marie-José PERNEL, chargée de la direction des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers,
- Madame Martine PERNET, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Carine TOULLIEZ, adjoint des cadres hospitaliers,
- Monsieur Stéphane WASSOUF, chargé de mission.

ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature du 19 Mars 2018 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Labryère, le 14 Janvier 2019.

Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer

Philippe SIBEUD
Directeur

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux
universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2019-01-08-012

Arrêté n° 2019-02 de délégation de signature Hôpitaux
Universitaires Paris Seine Saint-Denis

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2019-02

Le directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 Novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié par arrêté du 6 octobre 2015 fixant les matières déléguées par le directeur de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **M. Alban AMSELLI**, adjoint au directeur du Groupe Hospitalier et directeur de l'hôpital Avicenne, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FRANDJI tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de M. Alban AMSELLI, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 3°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Avicenne, pendant ladite période d'intérim.

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alban AMSELLI, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Avicenne, à :

- **M. Pascal TELLE**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne,
- **M. Pascal NAVION**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **M. Hadrien SCHEIBERT**, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur) , F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hadrien SCHEIBERT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **M. Jean-François AGULHON**, directeur des ressources humaines adjoint.

En cas d'absence simultanée de MM. Hadrien SCHEIBERT et Jean-François AGULHON, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles eux-mêmes reçoivent délégation à :

- **M. Steeve MOHN**, attaché d'administration hospitalière
- **Mme Mélodie POUJOL**, chargée de mission

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Hadrien SCHEIBERT et Jean-François AGULHON, délégation est donnée, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B 4° à **Mme Carole CERRI**, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-François AGULHON**, directeur adjoint chargé du personnel médical et de la recherche, par intérim, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur, G 1°, 2, 6, et 10° à 28°, 30 à 32°, 34° et 35°, H4 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François AGULHON, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° et 4° (actes pris en qualité d'ordonnateur), G 1°, 2° et 6°, 10° à 28°, 30° à 32°, 34° et 35°, H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, à :

- **M. Cherif BENHAMMANI**, chargé de mission.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **Mme Laure WALLON**, Directrice de la stratégie, du projet nouveau Jean-Verdier et Directrice du site Jean-Verdier à l'effet de signer les actes et décisions, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de Mme Laure WALLON, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié

susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure WALLON, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Jean-Verdier, à :

- **M. Régis MOUTARDIER**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier,
- **M. Philippe ROBIN**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **M. Marc BERTRAND-MAPATAUD**, directeur adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1° à 8° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), F 3°, G 4° et 5°, H 2°, 3° (formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès uniquement), et 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BERTRAND-MAPATAUD, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **Mme Oriane DELIVRE**, directrice, chargée des finances et du contrôle de gestion adjointe.

En cas d'absence simultanée de M. Marc BERTRAND-MAPATAUD et Mme Oriane DELIVRE, délégation est donnée pour l'ensemble des matières pour lesquelles eux-mêmes reçoivent délégation à :

- **Mme Céline LEVEQUE**, chargée de mission

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BERTRAND-MAPATAUD, Mme Oriane DELIVRE et Mme Céline LEVEQUE, délégation est donnée, pour les matières énoncées au paragraphe H 2°, et pour les formalités relatives aux prélèvements d'organes et aux décès énoncées au paragraphe H3°, à :

- **Mme Monique JANDIA**, adjointe administrative,
- **Mme Joana PEREIRA**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Lovely PAUL**, chargée de mission,
- **Mme Jamila KADDOUR**, adjointe administrative,

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Jacques SULBERT**, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), au paragraphe C en matière d'urbanisme et au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques SULBERT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Philippe CHAUDET**, ingénieur hospitalier,

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **M. Dominique TROUVÉ**, chargé de mission, directeur du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur), E 2° et H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à **M. Thierry PASQUELIN**, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **Mme Marlène RUAT**, directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 9° et 10° (actes pris en qualité d'ordonnateur) et H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marlène RUAT, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière,
- **Mme Patricia PERROT**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **M. Lionel PEAN**, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **M. Vincent HIRSCH**, directeur adjoint chargé de la qualité, de l'accueil du patient et des opérations, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée **Mme Cécile CASTAGNO**, directrice des droits des patients et des affaires générales du Groupe Hospitalier, directrice de l'hôpital René-Muret pour les matières suivantes :

A – Au titre des droits des patients et des affaires générales, délégation à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2°, au paragraphe H 3° pour les relations avec la police et la justice (dans le champ de ses attributions) et au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

B – Au titre de la direction du site René Muret, délégation à l'effet de signer les actes et décisions, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée exclusivement pour les relations avec la police et la justice énoncées au paragraphe H 3° à :

- **Mme Violette AMARANTO**, adjointe des cadres hospitaliers, chargée des relations avec les usagers des hôpitaux Jean-Verdier et Avicenne,
- **Mme Lovely PAUL**, chargée de mission et chargée des relations avec les usagers

En cas d'absence de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René-Muret, pendant ladite période d'intérim.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée, pour les décisions de permissions temporaires de sortie des malades à **Mme Patricia CHOMEL**, assistante médico-administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile CASTAGNO, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital René-Muret, à **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret.

ARTICLE 11 : Délégation de signature est donnée à **M. Christophe SEBERT**, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions) de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SEBERT, délégation est donnée pour les matières pour lesquelles il reçoit délégation à Mme Isabelle MABIT, Directrice des soins.

ARTICLE 12 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté, à l'exception de Mme Céline LEVEQUE, Mme Lovely PAUL, Mme Monique JANDIA, Mme Joana PEREIRA, Mme Jamila KADDOUR, M. Jacques SULBERT, M. Philippe CHAUDET, M. Dominique TROUVÉ, M. Thierry PASQUELIN, M. Bernard SERMANSON, M. Pascal TELLE, M. Pascal NAVION, M. Régis MOUTARDIER, M. Philippe ROBIN, M. Abdelkrim SOUALEM, Mme Patricia CHOMEL,
- **Mme Annick DUPIN**, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Maurice DACCORD**, directeur adjoint figurant en annexe II de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Eddy CONSTANTIN**, directeur des soins figurant en annexe II de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- **M. Pascal PINGEON**, ingénieur,
- **Mme Marie-Françoise PESLIER**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Brigitte SEGUIN**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Christine NABOR-MOSSOT**, assistante socio-éducative,
- **Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI**, assistante médico-administrative,
- **Mme Christine DUFEAL**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Françoise GAILLARD**, adjointe des cadres hospitaliers,
- **Mme Shanti LOSCO**, attachée d'administration hospitalière,

- **Mme Brigitte WOILLEZ**, cadre supérieure de santé,
- **M. Frédéric POUPLARD**, chargé de mission,
- **Mme Najat BENARAB**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Stéphanie MARTINEZ**, chargée de mission,
- **Mme Chantal LEGRAND**, cadre supérieure de santé

ARTICLE 13 : L'arrêté n° 2018-038 du 29 novembre 2018 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 14 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Fait à Bobigny, le 08 janvier 2019

Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Didier FRANDJI



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-005

Arrêté portant délégation de signature 12eme
arrondissement PICPUS



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
Service des Impôts des Particuliers du
17ème arrondissement Saint Petersburg
32 rue Saint Pétersbourg – 75384 PARIS CEDEX 08

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17eme arrondissement SAINT PETERSBOURG

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LEFEVRE Florence, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



Délégation de signature est donnée à Mme LABERNEDE Véronique, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M LE BARS Glen, Inspecteur adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme DELPLANQUE Clémence, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme LABERNEDE Véronique	M LE BARS Glen	Mme DELPLANQUE Clémence
-------------------------	----------------	-------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme GOUDICHAUD Catherine	M PAUVERT Thierry	M DECARPIGNY Nikolas
Mme AUGÉ Laurence	Mme EBERHARD Jeanne	M LE FRANCOIS Thomas
Mme AMARA Amira	M XAVIER Loïc	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BERROUYNE Georgina	M SESTIER Christian	Mme LECLERCQ Alice
M BERTIN Julien	Mme LAKEHAL Samia	Mme KABOUCHE Sabrina
Mme GUILLAUME Laurence	Mme CASTRY Anne	Mme FOURNIER Celine
Mme JANAHA MARTINS Olga		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme TESTU Fabienne	CONT	800
M RUI Marc-Emmanuel	CONT	800
MME CHAVAGNE Aude	AA	800
M PAUVERT Thierry	CONT	800
M LEFRANCOIS Thomas	CONT	800
MME GOUDICHAUD Catherine	CONT	800
M DECARPIGNY Nikolas	CONT	800
Mme KABOUCHE Sabrina	AA	800
M MASSON Sylvain	AA	800
Mme ROUILLE Sandrine	CONT	800
Mme N'GOTH Aurélie	CONT	800
Mme CANIQUITTE Célia	CONT	800
Mme EBERHARD Jeanne	CONT	800
Mme AUGÉ Laurence	CONT	800
Mme AMARA Amira	CONT	800
M DIBONGUE Serge	AA	800

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 15 janvier 2019

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des Particuliers
de Paris 17eme Saint Petersburg

SIGNÉ

Jean-Yves GROSS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-012

Arrêté portant délégation de signature - Mme MARENATI

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 15 janvier 2019

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n° 1-2019

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret en date du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

ARRETE :

PÔLE GESTION PUBLIQUE - Secteur public local

DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Division GESTION DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Domaine RÉGION et COLLECTIVITÉS DIVERSES	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p>M^{me} Cécile MARENATI Inspectrice des Finances publiques</p> <p>Responsable du service AUTRES ETABLISSEMENTS LOCAUX</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ dans la limite de 15 000 € : les ordres de paiement y compris vers l'étranger, les VGM, les décisions de remboursement d'excédent,▪ les demandes de renseignements,▪ les lettres de relance,▪ les mises en demeure,▪ dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs : les OTD, les autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF et les états de poursuites extérieures),▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour des dettes inférieures à 10 000 €,▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 2 000 €,▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503,▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs,▪ les bordereaux de situation,▪ les transmissions de demande de remise gracieuse et de contestation à l'ordonnateur,▪ les attestations de paiement de mandats (ou états de dépense),▪ les certificats de non-opposition,▪ les accusés de réception des ATD/OTD,▪ les bordereaux des retenues sur opposition,▪ les réponses aux tribunaux en cas de pluralité de saisie,▪ les demandes complémentaires aux huissiers qui effectuent une saisie (par ex. absence de décision de justice),▪ les courriers auprès des banques sur les cessions de créance,▪ les courriers de rejets des mandats et des titres. <p>Signer en cas d'empêchement de l'un des responsables de service du Domaine Région et collectivités diverses, les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris,

SIGNÉ

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-011

Arrêté portant délégation de signature - PCE 8 CE-EH

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
Pôle de Contrôle Fiscal et des Affaires Juridiques
Pôle de Contrôle et d'expertise de Paris 8ème Champs-Élysées Europe-Haussmann
5 rue de Londres
75575315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 8ème Champs-Élysées Europe-Haussmann

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ABDULKARIM Sayda	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
BLONDET Céline	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
CARLE Philippe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FLACHON Françoise	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
GAMRACY Martine	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
LAILLE Patrick	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SEILLIER Nathalie	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
FERRADOU DIT LACOSTE Cristelle	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GHEERAERT Cathia	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
GUILLOU Christine	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
KHOURY Mireille	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
PALAZY-RAOULT Agnès	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 15 janvier 2019

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise de Paris 8ème
Champs-Élysées Europe-Haussmann

SIGNÉ

Annick LOUBIERE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-004

Arrêté portant délégation de signature - PCE 8eme
Madeleine Europe Rome

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE DE FRANCE
ET DE PARIS

POLES CONTRÔLE FISCALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Pôle de Contrôle et d'Expertise

PARIS 8ème Madeleine Europe Rome

5 RUE DE LONDRES

75 315 PARIS CEDEX 09

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Expertise de PARIS 8ème Madeleine Europe Rome

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} janvier 2019 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOJIKIAN Isabelle	inspectrice	15 000 €	15 000 €
BROUTIN Delphine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CASANOVA Louis	inspecteur	15 000 €	15 000 €
COUHARDE Murielle	inspectrice	15 000 €	15 000 €
DE MONTLAS Hélène	inspectrice	15 000 €	15 000 €
FALHER Laurent	inspecteur	15 000 €	15 000 €
KIM Chinaboth	inspecteur	15 000 €	15 000 €
PRUVOST Christelle	inspectrice	15 000 €	15 000 €
YHUEL Eric	inspecteur	15 000 €	15 000 €
COMBE Viviane	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
COUDURIER-CURVEUR Jean-Marie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
AIDAOUI Amar	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BIDEAU Stéphane	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LESCURE Karine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
UNG Davy	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BEGUE Françoise	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BALLESTRA Daniel	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A PARIS, le 15/01/2019
Le responsable du Pôle Contrôle Expertise 8ème
Madeleine Europe Rome,

SIGNÉ

Philippe BONNIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-010

Arrêté portant délégation de signature - PCRП 16ème
Auteuil

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DE DE PARIS
POLE CONTRÔLE FISCAL ET AFFAIRES JURIDIQUES
Centre des Finances Publiques
Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine
12 rue George Sand
75016 Paris

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine 16^{ème} Auteuil.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Jean-Charles CALAIS	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Henri-Michel POMMAREL	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Arnaud HUREAU	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Hervé LE FLOCH	inspecteur	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Anne-Catherine MENARDI	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Lionel RODRIGUEZ	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Hervé SIGRIST	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Aimery BACOFIN	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
Sandrine BRUNELIERE	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
Anthony GUERREIRO	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Marie BANOR	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
Patrice TARTAS	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Aurore TARTRY	contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A PARIS, le 15 janvier 2019

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine 16^{ème} AUTEUIL

SIGNÉ

Elisabeth TRESARRIEU,

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-006

Arrêté portant délégation de signature - PRS1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALES

Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1
5 rue de Londres
75315 PARIS Cedex 9

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé Parisien 1 :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques BURGUIN, à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après

:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BURGUIN Jacques	Inspecteur divisionnaire	60.000 €
ZAMOUN Lynda	inspectrice	15 000 €
DU LAURENS D'OISELAY Emmanuel	inspecteur	15 000 €
COILIER Thierry	inspecteur	15 000 €
LESSINGER Laure	inspectrice	15 000 €
ARANCE Rachel	inspecteur	15 000 €
CONESA Catherine	Inspectrice	15 000€
BUHAGIAR Jean-François	Inspectrice	15 000€
SYLVA Jean	Inspecteur	15 000€
ARNOUX Emmanuel	Inspecteur	15 000€
CALAME Arnaud	Inspecteur	15 000€
GELINEAU	Inspectrice	15 000€
BONNIALY Guy	Contrôleur principal	10 000 €
DUFLOS Nathalie	Contrôleuse principale	10 000€
MISCHLER Pascal	Contrôleur principal	10 000€
CASTILLOU Nadine	Contrôleuse principale	10 000 €
LE COQ Françoise	Contrôleuse principale	10 000 €
SOCCALINGAME Sandirasegarane	Contrôleur principal	10 000 €
DUBUCOIS Sylvie	Contrôleuse principale	10 000 €
VINCENT Axel	Contrôleur	10 000 €
MOUTY Anthony	Contrôleur	10 000 €
RIBET Aline	agente	10.000€
LOUIS Jeremy	agent	néant
EGARNES Danielle	agente	néant
SAIDOU-BABIO Kamil	Agent	néant

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 15 janvier 2019

Le comptable, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1.

SIGNÉ

Bernard PERILLIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-007

Arrêté portant délégation de signature - SIE 11 ST
AMBROISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
Paris 11^{ème} Saint Ambroise
39/41 rue Godefroy Cavaignac
75011 - PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable par interim, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} SAINT-AMBROISE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BRECHON, inspecteur des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} Saint Ambroise, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite Des décisions gracieuses
EL'ADARI Catherine	contrôleur	10 000 €	8 000€
PEILLEX Brigitte	contrôleur	10 000 €	8 000€
RIBES Anne	contrôleur	10 000 €	8 000€
TERZYK Martine	contrôleur	10 000 €	8 000 €
WIECZOREK Véronique	contrôleur	10 000 €	8 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 15 janvier 2019

Le comptable par interim,
responsable du service des impôts des entreprises de
PARIS 11^{ème} SAINT AMBROISE

SIGNÉ

Lydia SANTIN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-009

Arrêté portant délégation de signature - SIE Paris 10 Nord

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
POLES DE GESTION FISCALE
SIE de Paris 10ème Nord
5 cité Paradis
75475 paris cedex 10

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Marie-Francoise Samuel, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10ème Nord

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Eliane TESTEVIDE, adjointe au responsable du SIE de Paris 10ème Nord, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ANDRIATOMPO RAHARISON Dina	Controleur	10 000 €	10 000 €
BIEHLER Frédéric	Controleur	10 000 €	10 000 €
BRIDOUX Coralie	Controleur	10 000 €	10 000 €
DELLIS Daniel	Controleur	10 000 €	10 000 €
GALEOTTI Corinne	Controleur	10 000 €	10 000 €
GEAY Elodie	Controleur	10 000 €	10 000 €
GIROUD Gautier	Controleur	10 000 €	10 000 €
MANGIONE Stephane	Controleur	10 000 €	10 000 €
PLAISEY Fabiola	Controleur	10 000 €	10 000 €
AUDOUIN Francois	Agent	2 000 €	2 000 €
BALESTIE Catherine	Agent	2 000 €	2 000 €
BRUET Nicolas	Agent	2 000 €	2 000 €
CLOTILDE Tatiana	Agent	2 000 €	2 000 €
DESAINT DENIS Maxime	Agent	2 000 €	2 000 €
GENIN Florent	Agent	2 000 €	2 000 €
RAKOTONIRINA Andry	Agent	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 15 janvier 2019

Le comptable, responsable de S.I.E.

SIGNÉ

Marie-Francoise SAMUEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-002

Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 19ème
Villette

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE FISCAL PARIS 1
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
PARIS 19ème VILLETTE
17 Place de l'ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19ème Villette

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M.PISTRE Stéphane, inspecteur au SIE Paris 19ème Villette , à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
VILMONT Jonas	Contrôleur	10 000 €	8 000 €
BELMONTE Dolorès	idem	idem	idem
SUDRES Magali	idem	idem	idem
CHERON Amandine	idem	idem	idem
COFFY Yann	idem	idem	idem
FAUCHEUX Nicole	idem	idem	idem
LEROY Sébastien	idem	idem	idem
MILLE Josepha	idem	idem	idem
REMY Constance	idem	idem	idem
FONTAINE Angélique	Agent	2 000 €	-
DURANSON Sébastien	idem	idem	
MOUAOUYA Amale	idem	idem	

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 15 janvier 2019

Le responsable du service des impôts des entreprises de Paris 19ème Vilette

SIGNÉ

Patrick MARMISSE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-008

Arrêté portant délégation de signature - SIE PARIS 2

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE
ET DE PARIS

Pôles de gestion fiscale

SIE Paris 2E

13 rue de la Banque
75111 Paris Cedex 02

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, madame Martine COMTE, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 2E ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame MENDELSBERG Sylvie, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2E,

- Monsieur SOULA Ali, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable du service des impôts des entreprises de Paris 2E,

- et, en cas d'absence concomitante de la comptable et de ses adjoints, à :

* Madame ASTARICK Cécile, inspectrice des finances publiques ;

* Madame FROMENT Laetitia, inspectrice des finances publiques ;

* Monsieur GUILLERAT Jean-Charles, inspecteur des finances publiques ;

* Monsieur NOWACZYK Jean-François, inspecteur des finances publiques

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme ASTARICK Cécile	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme FROMENT Laetitia	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. GUILLERAT Jean-Charles	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. NOWACZYK Jean-François	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme AMOUROUX Yannick	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. ANDRIAMANANTENA Thierry	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BONNARD Nathalie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. CASTELLS Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHAUMEIL Isabelle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CHOPLAIN Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DESPLANCHES Olivier	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme GELBGRAS Véronique	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LE PORS Marc	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme LARIE Anne-Marie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MAILLY Mireille	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MARCHAND Sylvain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MARTIN Muriel	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MILLIERE-DUCROQ Céline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. NGOMA Bienvenu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme POENARU Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SAMOT Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SAMSON Philippe	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SEJOURNE Bruno	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme TONNET Marie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 15 janvier 2019

La comptable, responsable de service des impôts des entreprises

SIGNÉ

Martine COMTE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-15-003

Arrêté portant délégation de signature - SIP PARIS 18e
GRANDES CARRIERES

SIP

Pôles Gestion fiscale

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18ème GRANDES CARRIERES
61 rue Eugène Carrière
75875 PARIS Cedex 18
Tel : 01 40 24 14 48

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur FLAMAND Nicolas, inspecteur des finances publiques, chargé du recouvrement et de l'accueil, au service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Madame LAMKHENTER Jocelyne, inspecteur des finances publiques, chargé du recouvrement et de l'accueil, au service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUCQUEY Catherine	DEMARCO Sandra	DUTREUIL Frédérique
ERICHOT Romuald	GILLET Karine	LACROIX Norbert
LAGRUE Floriane	LUGIERE Line	MOULOUDI Yasmina
VESSEREAU Lucie		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CHAIEB Dalila	DELLO Laurent	EZZRAIMI Aziz
MAROUF Aziz	NIZZI Sébastien	MERCIER Pascale
REPAIRE Tiphonie	SANSON Dylan	TEKELI Hasan

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
FLAMAND Nicolas	Inspecteur	3 000 €
LAMKHENTER Jocelyne	Inspecteur	3 000 €
DESFOUX Christel	Contrôleur principal	3 000 €
THURLURE Frédéric	Contrôleur principal	3 000 €
BLANCHE Vincent	Contrôleur principal	1 000 €
FIMINSKI Maxime	Contrôleur	1 000 €
LAGRUE Floriane	Contrôleur	1 000 €
LOMBE-A-LOMBE Dieudonné	Contrôleur principal	1 000 €
MOULOUDI Yasmina	Contrôleur principal	1 000 €
PETREMENT Maryline	Contrôleur principal	1 000 €
PLAQUET Marie-Claire	Contrôleur principal	1 000 €
RICHARD Olivier	Contrôleur principal	1 000€
AROUMOGAME Shiva	Agent administratif	300 €
DAMBO Axel	Agent administratif	300€
DELAGE Galatée	Agent administratif	300 €
MENAGE Angela	Agent administratif	300€

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après, en l'absence du comptable ou de ses adjoints :

DESFOUX Christel	PLAQUET Marie-Claire	RICHARD Olivier
THURLURE Frédéric		

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 15 janvier 2019

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des Particuliers
de Paris 18ème Grandes Carrières,

SIGNÉ

Claire CHAUSSY

ANNEXE RELATIVE AU RECOUVREMENT

NOM PRENOM	Demande de renseignements Courriers aux contribuables : demandes de pièces justificatives Communication du RIB	Bordereaux de situation Attestations de déménagement inférieures ou égales à	Attestations de créanciers et dossiers de surendettement des particuliers	Lettres de relance Mises en demeure	Délais de paiement relevant de la procédure PSOD et délais de paiement en gestion ne pouvant excéder 6 mois et inférieurs ou égal à	Remises de majoration et frais de poursuites inférieures ou égales à
FLAMAND Nicolas	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	15 000,00€
LAMKHENTER Jocelyne	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	15 000,00€
DESFOUX Christel	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	4 000,00€
THURLURE Frédéric	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	4 000,00€
BLANCHE Vincent	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
FIMINSKI Maxime	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
LAGRUE Floriane	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
LOMBE-A-LOMBE Dieudonné	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
MOULOUDI Yasmina	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
PETREMENT Maryline	OUI	1 000,00€			NON	NON
PLAQUET Marie-Claire	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
RICHARD Olivier	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
AROUMOGAME Shiva	OUI	1 000,00€			2 000,00€	300,00€
DAMBO Axel	OUI	1 000,00€			2 000,00€	300,00€
DELAGE Galatée	OUI	1 000,00€			2 000,00€	300,00€
MENAGE Angela	OUI	1 000,00€			2 000,00€	300,00€

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2019-01-02-030

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts - Janvier 2019

Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 janvier 2019

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
MERON Laurence	Paris 1er	
COMTE Martine	Paris 2	
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème	
VANSUYT Marie	Paris 4ème	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème	
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème	
VERGUIN Pierre	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
MADELMON Jean-Yves, p.i	Paris 9ème Est	
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest	
SAMUEL Marie-Françoise, p.i	Paris 10ème Nord	
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud	
SANTIN Lydia, p.i	Paris 11ème Saint-Ambroise	
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil	
LAVALLEE Marie-Laurence	Paris 12ème Picpus	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème	
SERVOZ Daniel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud	
CARDEAU Pierre, p.i	Paris 16ème Chaillot	
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine	
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles	
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes	

CUISSET Carole
BONNEFOI Gérard
LEMAIRE Pascal
KUBIAK Sylvain, p.i
MARMISSE Patrick
HADDOUCHE Jean-François
TREVISAN-SALLES Catherine

GUIGUES Fabienne
CARUBIA Michèle
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
DANTON Brigitte
COLOMBE Didier
TCHAM Samia
GABELOTEAU Hervé
ROCHE Alain
BEUNEUX Brigitte
PIN Odile
GEOFFRAY Sylvie
ROUX Nadia
GREGOIRE Thierry
BROCHET Françoise
CARDEAU Marie-Françoise
CHABAS Laurent
DURET Jean-Jacques
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose
GUIGUES Roland
CARDEAU Pierre
MEURVILLE Anne
VILLET Danielle
GROSS Jean-Yves, p.i
FOUCHER Sylvie
PUIGMAL Alain
CHAUSSY Claire, p.i
PALIX Gérard
GUIBON François
DUPLAIX Annick, p.i
CARLES Monique

Paris 17ème Monceau Epinettes
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème
Paris 3ème - 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle-Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Saint Petersburg
Paris 17ème Reims
Paris 18ème Boucry
Paris 18ème Grandes Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

AROLD Didier
AULARD Denis
AROLD Didier, p.i.
LABIE Anne-Marie
RICHARD François, p.i
RICHARD François
GINESTOUX Bernadette, p.i
MROZEK Patrick, p.i
DAVID René, p.i
DAVID René, p.i
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal
DUFRESNE Jean Christophe
JUILLARD Véronique

MURA William
MERCIER FELICES Martine
REYNAUD Isabelle
LAJUGIE Jean-Paul
MANDIN Maël
CONTOUT Carole
TOBAILEM André
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
COUDERC Sandra
BUFORT Édith
HERNANDO Marie-Claude
GREEF Pascale
SIMONOT Claire
LE DU Lucile
GUINARD Matthieu
FRANZOI Daniel
CRIMIER Agnès

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare
Saint Hyacinthe
Saint Sulpice

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
14ème brigade de vérification Paris Centre
15ème brigade de vérification Paris Centre
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Est
3ème brigade de vérification Paris Est
4ème brigade de vérification Paris Est
5ème brigade de vérification Paris Est
7ème brigade de vérification Paris Est
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est
1ère brigade de vérification Paris Nord
2ème brigade de vérification Paris Nord
5ème brigade de vérification Paris Nord

LEFORT-LEVEQUE Nathalie
MARILLER Serge
MARTICHON Brigitte
PERRIN Françoise
LATUS César
DEVALS Philippe
DEVALS Philippe, p.i
CUSENZA Rosaria
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
GAVEN Samuel
MESTRUDE Claire

CHARTRAIN Daniel
CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
FAVRE Bernard
ROSSI Frédérique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
GAMRACY Nicole
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
BERTHIER Lucile
BERTHIER Lucile, p.i.

MORGAND Jean-Michel
SALLES Agnès
MARTINI Isabelle
DUPERRIER Françoise
NIANG Chantal
LANTERI Pierre
LOUBIERE Annck
BONNIN Philippe
LAGRENÉ Denis
DUBOIS Frédéric
POREYE Thérèse Marie
DELVERT-IGLESIAS Pascal

6ème brigade de vérification Paris Nord
7ème brigade de vérification Paris Nord
8ème brigade de vérification Paris Nord
9ème brigade de vérification Paris Nord
10ème brigade de vérification Paris Nord
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

1ère brigade de vérification Paris Ouest
5ème brigade de vérification Paris Ouest
6ème brigade de vérification Paris Ouest
8ème brigade de vérification Paris Ouest
9ème brigade de vérification Paris Ouest
10ème brigade de vérification Paris Ouest
12ème brigade de vérification Paris Ouest
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest

1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

2ème brigade de vérification Paris Sud
5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème

BONNET Dominique
BOISSON Sophie
LANGE Christian
HOURY Isabelle
HOURY Isabelle
ROUVROY Pascale
RAY Laure
DEPROST Sylvain
SANANIKONE Ratsamy
FAIJEAN Philippe
VOCHELET Alain
FOIN Christine – TESTEVIDE Eliane

Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

MEYRUEIX Marie
DUCHENE Marc
DEFORGE Christophe
GOGUET Mireille
FERRON Gaëlle
ANNEQUIN Nicole
CLOTEAU Valentine
TRESARRIEU Elizabeth
AUDRAS Cyril
GRAVIERE Martine
BRICHET Annie
MADROLLE Nathalie

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

BUFFIERE Christine

Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris

CRASPAIL Dominique

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

PERILLIER Bernard
DUNAS Eric
ROMBAUT Fabienne

Pôles de Recouvrement Spécialisé

PRS - Parisien 1
PRS - Parisien 2
PRS DNVSF

PEDEUTOUR Nicole
KAMINSKE Martial

Centres des Impôts Fonciers

CDIF 1

CDIF 2

SIGNÉ

Muriel PETITJEAN

Administrateur des Finances publiques